

Date de convocation :
12 septembre 2023

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de membres
En exercice : 8
Présents : 5
Votants : 8

DU 19 septembre 2023

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de Faveroles en séance publique sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI Président du SIVOM,

Élus présents : MMS Pierre GOUDIN, Patrick VILLERY, Hervé AGNETTI, Patrick OCZACHOWSKI

Suppléants présents : M. Éric MAUNY

Élus absents représentés : Mme Maryline DAINNIN procuration à M. Éric MAUNY, Mme Fany FONTAINE procuration à M. Patrick VILLERY, Monsieur Romain CERCLÉ procuration à M. Patrick OCZACHOWSKI, M. Ludovic BRUN procuration à M. Pierre GOUDIN.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 et annonce le nouvel ordre du jour aux membres du Conseil :

- Approbation compte rendu du 21/06/2023
- Nomination secrétaire de séance
- Délibération : Adhésion service de médecine préventive du CDG28
- Délibération : Compte Financier Unique
- Points divers

I - Approbation du procès-verbal du conseil du 21 juin 2023 :

Approbation à l'unanimité.

II – Désignation du secrétaire de séance :

Est désigné secrétaire de séance par Monsieur le Président, Monsieur Hervé AGNETTI.

III – Délibération adhésion au service de médecine préventive du CDG28 :

Vu l'article L812-3 du code général de la fonction publique actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 2017, actant la mise en place d'un service de médecine préventive, et du 25 mars 2022, validant la convention d'adhésion et la tarification des prestations,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (jointe en annexe) à compter du 01/01/2024. Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

- **DECIDENT** d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion
- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration,

VOTE POUR : 8 voix

MMS. Pierre GOUDIN, Patrick VILLERY, Hervé AGNETTI et Patrick OCZACHOWSKI

Mme Maryline DAINNIN procuration à M. Éric MAUNY, Mme Fany FONTAINE procuration à M. Patrick VILLERY, Monsieur Romain CERCLÉ procuration à M. Patrick OCZACHOWSKI, M. Ludovic BRUN procuration à M. Pierre GOUDIN

Vote CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

III – Délibération Compte Financier Unique :

Il est proposé de mettre fin à la dualité compte administratif/compte de gestion par l'adoption du compte financier unique (CFU).

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise à plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permettant à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU) ;

Vu l'article 145 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 ouvrant une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du CFU ;

Considérant que le SIVOM a régulièrement candidaté à l'expérimentation du CFU et que sa candidature a été validée par la DGFIP ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'expérimenter le compte financier unique à compter de l'exercice 2024.

DÉCIDE

- d'autoriser le Président du SIVOM à signer la convention entre la commune et l'État (DDFIP d'Eure-et-Loir) portant l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2024.

VOTE POUR : 8 voix

MMS. Pierre GOUDIN, Patrick VILLERY, Hervé AGNETTI et Patrick OCZACHOWSKI

Mme Maryline DAINNIN procuration à M. Éric MAUNY, Mme Fany FONTAINE procuration à M. Patrick VILLERY, Monsieur Romain CERCLÉ procuration à M. Patrick OCZACHOWSKI, M. Ludovic BRUN procuration à M. Pierre GOUDIN

Vote CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

XIII - points divers :

- Retour sur le permis à point au restaurant scolaire : Plusieurs parents se seraient plaints de ce permis mais jamais directement à la mairie ni aux agents, ce sont surtout des « on-dit ». Il a été rappelé qu'évidemment les agents adaptent les réprimandes à l'âge de l'enfant et qu'il est principalement demandé aux enfants de goûter au minimum les plats qui leur sont présentés.
Le Président informe les membres du Conseil qu'un service de self a été mis en place pour les enfants ce qui a pour effet d'impliquer plus ces derniers, qui sont plus calmes, mangent mieux et profitent mieux de ce moment en général.
- Réfection toit de l'école : après avoir tenté de prendre contact avec 5 sociétés d'étanchéité, une seule a répondu et a produit deux devis pour l'étanchéité de la toiture.
Il a été demandé de faire une étude de faisabilité en établissant un dossier sur la capacité financière du SIVOM afin de prendre en charge cette dépense au prochain exercice.
- Un devis a été réalisé pour le remplacement des lumières dans 2 classes et la bibliothèque, changement pour du LED, moins énergivore et plus de longévité. Il est demandé à voir si des subventions sont disponibles pour ces travaux.
- Point sur la répartition des maîtresses de l'école et des classes de chacune.

Fin de séance à 20h00

